



Association des étudiant·e·s en SSP

Bureau 2216, Géopolis

Université de Lausanne

1015 Lausanne

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Jeudi 30 mai 2024

Présent·e·x·s : Nyffeler Zoé, Chevallet Maxence, Zufferey Elisa, Birand Arthur, Ponce Lucas, Fructuoso Mélissa, Abgettspon Christel, Pirga Valentin, Klasen Sarah, Sanchez Alexandre, Tounsi Yasmine, Hernandez Kalie, Fanichet Loïc, Blanc Natacha, Dolamić Vasilija, Blanc Laurissa, Blanc Laurissa, Blanc Fanny, Fegert Charlotte, Steiner Lola, Salamin Lisa, Chalé Bartholomé, Vouillamoz Emilie, Bérode Marion, Peral Noah, Bovey Alice, Cina Nathan, Morais Gabriel, Nicolier Maxim, Firmino Tiago, Tim Nicolas, Nordet Chloé, Peixoto Marcon Jessica, Simon Migliore, Jules Gogniart, Mélina Brunner, Emma Zédam, Maël Santamaria, Noa L. Lachheb, Inès Martinez, Johan Gurba, Alice Verjus, Inès Dupont, Macha Dely, Jean-Baptiste Fasel, Annie Piantino, Heine Bravo Ainoa, Noa Grisel, Anaëlle Hemmer, Tamara Faller, Valentin Jacquier, Sandy Danzinelli, Oliver Davison, Céline Rosat, Rebecca Xenakis, Eileen Stevens, Sax Axel, Reinhardt Noé, Serra Bélène, Marin Rios Paula, Tom Colella, Nizar Michaud.

Excusé·e·x·s : Elise Suter, Anaïs Donzé, Jack Hebert, Annojan Sarvananthan, Rosalie Marguerat.

1. Formalités de bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Maxence : Bonjour à tout·e·x·s. Merci d'être venu·e·x·s.

*Présentation de l'ordre du jour. *

Le quorum est respecté ; les 4 filières de SSP sont représentées et il y a 45 personnes avec droit de vote présentes. Explications puis test de vote par Wooclap.

2. Adoption du PV de la dernière AG

Le PV de l'Assemblée Générale du 08 avril 2024 est accepté (Vote par opposition active).

3. Modifications des statuts

Zoé : On a fait un réunion il y a quelques semaines pour proposer de modifier les statuts. Le document est disponible sur le lien futur AG. On va faire des votes par articles sauf s'il y a une proposition de modification. L'article est accepté par les 2/3. Vous avez sur le PowerPoint les statuts. Je rappelle que les statuts sont un document légal de notre association. Est-ce qu'il y a des questions ?

3.1. Article 7

Art.7 Définition

¹Tout·e·s les étudiant·e·s immatriculé·e·s à la Faculté des SSP sont membres passif·ve·s de l'AESSP.

²Sont réputé·e·s membres actif·ve·s, les étudiant·e·s inscrit·e·s dans le Comité, en tant que membre ou responsable d'un pôle, d'un département ou d'une section, sous réserve de charte annexe

³Les étudiant·e·s inscrit·e·s dans une mineure en SSP sont considérés.e.s comme des membres extraordinaires. N'étant pas reconnu·e·s comme membres de la Faculté des SSP, ils ne peuvent par conséquent pas être représentant·e·s dans les instances facultaires.

⁴Les Masters externes à la Faculté des SSP mais dont la Faculté permet un accès direct sont soumis aux mesures relatives aux mineures.

La modification de l'article 7 est acceptée à 86% des voix.

3.2. Article 8

Art. 8 Lettres de recommandations et Attestations

¹. Tout·e membre actif·ve de l'AESSP peut demander une lettre de recommandation à la Présidence via les Ressources Humaines (ci-après RH) à condition que son cahier des charges ait été respecté. La Présidence a le droit de refuser une telle demande si les 2/3 des membres composant la Présidence, les

RH et les responsables du-de la membre en question reconnaissent un non-respect du cahier des charges et des chartes annexes dûment signées à son entrée dans l'association.

² Tout-e responsable de l'AEESP peut demander une attestation quant à sa fonction auprès du Décanat via les RH. De même, tout membre actif-ve peut demander une attestation quant à sa fonction auprès de la Présidence via les RH. La demande de l'attestation doit survenir au plus tard un semestre après que la-le membre ait quitté sa fonction.

³ La liste des demandes d'attestation est présentée lors de la dernière AG du semestre. En cas d'opposition active, une discussion suivie d'un vote sur l'attestation contestée permettra de l'accorder ou non. La personne concernée par l'attestation a le droit d'être entendue ; elle devra toutefois quitter la salle lors du vote.

La modification de l'article 8 est acceptée à 100% des voix.

3.3. Article 10

Art. 10 Dispositions communes

¹ Sauf disposition statutaire contraire, les décisions sont prises à la majorité absolue et les abstentions sont prises en considération lorsque ces dernières dépassent la moitié.

² Tout-e étudiant-e inscrit-e en SSP peut candidater à un poste responsabilité : i. à l'exception des postes de Présidence et Vice-Présidence de l'AEESP

³ Après élection, tout poste de responsabilité est en principe occupé par un-e seul-e membre actif-ve :
i. Si cela est jugé nécessaire, un-e second-e responsable peut être élu-e en AG à la suite d'un vote en AG à la majorité absolue

⁴ Les AG et les séances du Comité sont publiques.

⁵ Les responsabilités suivantes : Trésorerie, Vice-présidence et Présidence, ont un droit de signature individuel sur les comptes bancaires, ainsi que le droit d'avoir un contrat e-Banking afin de simplifier les transactions bancaires de l'association.
i. l'emploi de ces droits d'accès à des fins privés est proscrit et expose la personne auteur-e de l'abus à des conséquences pénales.

L'article 10 est acceptée à 88% des voix.

3.4. Article 12

Zoé : Ici, on a juste clarifié l'alinéa 2.

Art.12 Composition

L'AG est formée de toutes et tous les membres passif-ve-s et actif-ve-s. Les étudiant-e-s ayant une mineure en SSP ont le droit de vote.

L'article 12 est accepté à 88% des voix.

3.5. Article 13

Art. 13 Huis clos

¹ L'acceptation de la demande huis clos implique la confidentialité de la discussion ainsi que de la non prise de PV.

² Le huis clos entraîne la sortie de la salle de(s) personne(s) concernée(s), qui peut(vent) être :

- i. Les personnes n'ayant pas le droit de vote ;
- ii. Les membres extraordinaires ;
- iii. Les membres de l'association faisant l'objet de la demande de huis clos.

³ La décision de clore un huis clos est attribuée à la Présidence, qui propose un vote à opposition active lorsqu'elle l'estime nécessaire.

⁴ Un huis clos survient :

- i. en cas d'élection d'un poste de responsable ;
- ii. sur demande spécifique.

Zoé : Cet article a pour but de clarifier les huis clos, pour savoir quand ils sont nécessaires et c'est à la présidence de clore un huis clos.

L'article 13 est accepté à 91% des voix.

3.6. Article 15 :

Art.15 Sessions ordinaires (selon la création de l'article 13)

¹ L'AG se réunit impérativement deux à trois fois par semestre.

² La convocation des membres aux sessions ordinaires se fait par voie de courriels au moins sept jours avant la tenue de la réunion. Cette convocation contient l'ordre du jour, les annexes explicatives ainsi que toute proposition de modification des statuts.

³ La Présidence convoque et préside l'Assemblée sauf délégation de cette première.

⁴ L'AG se réunit impérativement la deuxième semaine de la rentrée afin qu'elle ait lieu avant le premier Conseil de Faculté.

⁵ Tout amendement et proposition doit se faire au plus tard 72h à l'avance. Hors de ces délais, le rajout du dit-point, à l'ordre du jour, fera l'objet d'une votation au début de l'AG

Zoé : cest deja le cas maias c'est aussi pour pouvoir voter les représentants, et on a modifié le délai pour l'odj

L'article 15 est accepté à 89% des voix.

3.7. Article 17 :

Art.17 Tâches (idem)

L'AG a pour tâches :

- ¹ De modifier les dispositions statutaires, les cahiers des charges ainsi que les chartes annexes ;
- ² D'approuver les lignes directives ou politiques étudiantes de l'AESSP, ainsi que les mandats confiés au Comité ;
- ³ D'accepter chaque début de semestre, les rapports d'activité des pôles/départements/sections ;
- ⁴ D'élire la Présidence, Coordinateur·trice·s, les responsables des départements et les Présidences des sections ;
- ⁵ D'élire les représentant·e·s des étudiant·e·s au sein des différentes commissions permanentes et conseils d'instituts de la Faculté hormis dans les cas de démissions au cours de semestre ;
- ⁶ D'élire les représentant·e·s de l'AESSP à l'Assemblée des Délégué·e·s de la FAE ;
- ⁷ D'élire les Vérificateurs ou Vérificatrices de comptes, si nécessaires ;
- ⁸ D'approuver les comptes, de voter le budget et de valider les demandes de budgets exceptionnels ainsi que d'accepter les dépenses extraordinaires ;
- ⁹ De créer et suspendre les Groupes de travail temporaires

Zoé : On a supprimé l'alinéa 2 car cela nuit à la créativité et, les rapports d'activité doivent d'être voté à chaque début de semestre. Le budget de 200 francs on a proposé de le supprimer mais on va y revenir dessus à l'article 37 et on a ajouté les GT on y reviendra durant l'AG.

L'article 17 est accepté à 73% des voix.

3.8. Article 18 :

Art. 18 Élections (Idem)

- ¹ Les élections du Comité pour l'année académique suivante se font lors de la dernière AG de printemps. Si besoin, des élections complémentaires pourront se faire lors de la première AG d'automne.
- ² Est éligible en tant que responsable de département tout·e étudiant·e immatriculé·e en SSP.
- ³ Les candidatures sont envoyées par écrit à la Présidence au plus tard 7 jours avant l'AG. La candidature spontanée reste ouverte.
- ⁴ Les élections ont lieu au mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour. Chaque poste à pourvoir est voté individuellement, ce même si plusieurs postes sont à pourvoir pour la même fonction.
- ⁵ Les élections se font de manière anonyme, soit électroniquement soit par bulletin secret.
- ⁶ Les débats pré-élections se font en Huis Clos, une fois le/la candidat·e sorti·e.

⁷ Les élections des représentant·e·s se déroulent lors de la première AG d'automne. Elles se font au scrutin majoritaire à deux tours. Les personnes sont élues en bloc selon les listes de commission et conseil. Si besoin, des élections complémentaires pourront se faire lors des AG ultérieures.

⁸ Lors de démission en cours de semestre, le Comité veille à la substitution jusqu'à l'AG suivante

L'article 18 est accepté à 80% des voix.

3.9. Article 22 :

Art. 22 Composition (idem)

¹ Ne peuvent être responsable que d'un département ou d'une section : la Présidence, la Coordination Politique, les RH et la Trésorerie.

² Les postes susmentionnés ne peuvent pas être cumulés avec un mandat au bureau exécutif de la FAE.

³ Un·e candidat·e à la Présidence passe au minimum un semestre de formation à la Vice-Présidence. Peuvent se candidater à la Vice-Présidence toute personne ayant au minimum 12 mois d'expérience à l'association, sauf cas exceptionnel.

⁴ En cas exceptionnel de vacance à un poste de responsabilité au sein du Comité de l'AESSP, il est possible de cumuler deux fonctions. En revanche, le cumul de trois mandats est interdit.

⁵ Sont membres du Comité : les responsables ayant un mandat actif, ainsi que leurs membres tel·le·s qu'inscrit·e·s sur les listes.

⁶ Dans la mesure du possible les quatre filières de la Faculté des SSP et les divers niveaux d'études doivent être représentés parmi les membres du Comité. Ces exigences impliquent un travail de sensibilisation auprès des étudiant·e·s et membres passif·ve·s particulièrement auprès des nouvelles volées.

⁷ Tout·e·s les étudiant·e·s de la Faculté de SSP peuvent participer aux séances du Comité sous réserve du Huis Clos.

⁸ Peuvent être invité·e·s aux séances du Comité des personnes directement concernées ou compétentes pour un objet particulier devant être traité par cet organe.

⁹ Un mandat de responsable est prioritairement voté pour une durée de 1an. En cas de départ exceptionnel pendant le mandat, le·la démissionnaire doit fournir un justificatif et travailler à la succession de son poste.

¹⁰ La responsabilité d'un département peut rester identique pour une durée de 4 semestres. Si aucune candidature n'est présentée passé ce délai, les mandats peuvent être prolongés exceptionnellement à raison d'un demi-mandat.

L'article 22 est accepté à 84% des voix

3.10. Article 28 :

Art. 28 Composition (idem)

¹ La réunion des responsables est composée :

- i. D'au moins un-e responsable par Département ;
- ii. D'au moins un-e représentant-e par Section.

² En cas d'empêchement, un-e membre du Département peut remplacer les responsables.

L'article 28 est accepté à 89% des voix.

3.11. Article 29 :

Art. 29 Convocation et ordre du jour

¹ La fréquence de ces réunions est en fonction du nombre et de l'importance des problématiques à discuter, idéalement la Présidence planifie une réunion des responsables durant les premières semaines d'un semestre.

² Les responsables de l'AESSP se réunissent si la Présidence ou un département en fait la demande auprès de la Présidence avec indication de l'objet à traiter. La réunion des responsables se réunit rapidement en cas de crise.

³ Afin d'informer le Comité du contenu et de l'avancée des discussions, un compte rendu doit être écrit et envoyé aux membres en même temps que l'ordre du jour du Comité suivant.

Zoé : On propose que ce soit la présidence qui évalue le besoin de réunions de responsable mais toujours deux réunions par semestre.

L'article 29 est accepté à 84% des voix.

3.12. Article 33 :

Art 33 Réunions (idem)

¹ La Présidence convoque la Réunion des Coordinateur·trice·s au moins deux fois par semestre. Celle-ci a pour forme une table ronde et n'a donc pas d'ordre du jour.

² Les Coordinateur·trice·s sont chargés d'établir une liste de points à aborder en accord avec les responsables de leur département. Les Coordinateur·trice·s sont en charge d'informer leur département des discussions ayant eu lieu.

³ La Présidence doit faire un compte rendu de ces réunions et le publier sur Moodle dans le dossier prévu à cet effet.

L'article 33 est accepté à 88% des voix.

3.13. Article 36 :

Art. 36 Élection (Idem)

¹ L'AG élit les responsables de départements. Dans le cas où elle n'y parvient pas, cette tâche est déléguée à l'AG suivante. Le Comité veille à la substitution en l'attente de cette deuxième AG (cf. art. 22).

² En cas de co-responsabilité, sous-réserve de l'art. 10 al. 3. let. i, celle-ci doit autant que possible être paritaire et assister régulièrement aux séances du Comité et des AG pour rendre compte de leurs démarches et de leurs besoins.

L'article 36 est accepté à 85% des voix.

3.14. Article 38 :

Art. 38 Autonomie (Idem)

¹ À partir de leur élection, les départements œuvrent de manière autonome dans les limites de la mission qui leur a été confiée.

² Toute dépense supérieure à 200 CHF, comprise dans le budget des départements, doit toutefois être notifiée à la Trésorerie et approuvée par la Trésorerie et la Présidence qui se charge d'en informer le Comité.

³ Les pôles d'une section se réfèrent au Comité de leur section en cas de besoin d'arbitrage sur un objet particulier faisant débat.

Zoé : Je souligne que les 200 francs ne sont pas des demandes de budgets.

L'article 38 est accepté à 91% des voix.

3.15. Article 39 :

Art. 39 (Idem) Organisation

¹ Des GT temporaires peuvent être mandatés par l'AG ou par le Comité pour accomplir des tâches ou étudier des sujets spécifiques.

² Les mandats des GT temporaires sont créés et suspendus par l'AG

³ Les missions des GT sont définies par un cahier des charges, qui est à fournir en amont de l'AG et qui sera soumis au vote auprès de l'Assemblée.

L'article 39 est accepté à 94% des voix.

3.16. Article 40 :

Art. 40 (Idem) Composition

¹ Les GT sont composées d'un minimum de 3 personnes afin d'assurer la parité. Le GT peut être composé de:

- i. minimum 2 membres du Comité
- ii. membre(s) externe(s)
- iii. si nécessaire pour le GT, membre externe à l'Université

² Un·e responsable ad hoc est désigné·e pour chaque GT afin de garantir la tenue et la communication des avancées

Zoé : Concernant les Gt, on propose d'avoir au minimum trois personnes pour la parité, du Comité mais il est aussi possible d'avoir des membres en dehors de SSP. Et, il est nécessaire d'avoir un·e responsable pour assurer la communication.

L'article 40 est accepté à 82% des voix.

3.17. Article 42

Art. 42 Composition

¹ L'organe de révision se compose d'une ou deux Vérificateur·trice·s disposant de connaissances suffisantes en matière de comptabilité.

² Ces membres peuvent être :

- i. Interne à l'association, à l'exception des membres du département interne (Présidence, Secrétariat, RH, Trésorerie et Sponsoring et Partenariat) ;
- ii. Externe à l'association

L'article 42 est accepté à 96% des voix.

3.18. Article 49 :

Art. 49 Révision

¹ Une proposition de révision des statuts peut être acceptée en tout temps par l'AG à la double majorité, des voix exprimées et des filières présentes, ou sur initiative du Comité en vue d'une AG.

² Les demandes de révisions statutaires doivent parvenir au Comité 10 jours au moins avant l'AG pour que celui-ci puisse les ajouter à l'ordre du jour.

³ Les statuts révisés n'acquièrent de valeur légale qu'après avoir été adoptés en AG.

⁴ Le vote doit être confirmé par une majorité de 2/3.

Zoé : Les 2/3 ne concernent pas uniquement les voix mais également les filières.

Johan : Pourquoi 2/3 ?

Zoé : Les statuts sont très importants donc il ne faudrait pas qu'ils puissent être modifié facilement. Donc les 2/3 les rendents plus difficiles à adopter.

Johan : Je trouve que la majorité suffit et que les 2/3 risquent de bloquer les changements.

Proposition de modification de l'article 49 alinéa 4 :

Le vote doit être confirmé par une majorité de 50% + 1.

Yasmine : C'est pour protéger les status, les 2/3 protègent beaucoup plus, on risque de perdre de choses fondamentales si on instaure une simple majorité à 50%+1.

L'article 49 alinéa 1 est accepté à 67% des voix.

Votation 64 : *La proposition de modification de l'article 49 alinéa 4 est rejetée car n'atteint pas la majorité des voix (48%)*

3.19. Article 1 (proposition de modification) :

Zoé : On a reçu une proposition de modification du statut 1 alinéa 4 :

Art. 1 Statut : Le statut actuel est le suivant :

L'AEESP est politique, non partisane, confessionnellement neutre et s'abstient de prises de positions qui ne concernent pas les étudiant·e·s et le domaine de la formation. Les prises de position qui entrent dans l'intérêt général des étudiant·e·s doivent être acceptées par les 2/3 des votant·e·s en Comité ou en Assemblée Générale (ci-après AG).

Zoé : On a donc deux propositions de modification.

La première proposition est la suivante : *"Elle est politique, non partisane, confessionnellement neutre et s'abstient de prises de positions qui ne concernent pas les étudiant·e·s et le domaine de la formation. Les prises de position qui entrent dans l'intérêt général des étudiant·e·s doivent être acceptées par les 2/3 des votant·e·s en Assemblée Générale (ci-après AG)"*

La deuxième proposition est : *"Elle est politique, non partisane, confessionnellement neutre et s'abstient de prises de positions qui ne concernent pas les étudiant·e·s et le domaine de la formation. Les prises de position qui entrent dans l'intérêt général des étudiant·e·s doivent être acceptées par les 2/3 des votant·e·s. Ces prises de position peuvent être faites :*

i. En Assemblée Générale (ci-après AG)

j. En Comité qui se suit d'un envoi par mail de la décision prise par le Comité à tous·tes les étudiant·e·s en SSP qui leur permet de faire porter leur voix par une opposition active. Si nous recevons plus de 15 oppositions actives alors l'objet sera traité en AG."

Et, maintenant vous avez donc trois possibilités de vote : être pour la proposition a, être pour la proposition b ou être contre toute modification, dans tel cas l'article 1 actuel restera en vigueur.

L'article 1 alinéa 4 ne subit aucune modification. Les propositions de modifications sont rejetées à 50% d'abstention.

4. Modifications des Cahiers de charges

4.1. Cahier des charges du Département Interne

Maxence : Les Cahiers des Charges sont un document où est inscrit ce que sont censés faire les responsables. C'est sur cela qu'on se base pour les attestions, et ce qu'on laisse aux suivants responsables. On va voter les cahiers des charges par département. On va commencer avec le cahier des charge de la Présidence. De base, on est obligé de faire trois AG donc on a mis 2 à 3 pour être flexible. Il y a une faute sur le document. Les réunions avec le Décanat ont lieu deux fois par semestre et non une.

Pour le Secrétariat Général, on a ajouté la signature des PVs et l'envoi du message de la semaine

Pour Sponsoring, on a ajouté la gestion de la boîte mail et le fait de tenir un carnet d'adresse

Noé : Sous quelle forme doit-on annoncer les partenariat ?

Yasmine : Je pense que c'est au responsable de choisir. Et je propose pour le point F "*Cela passe par un encouragement à la responsabilité sponsoring de créer des GT temporaires ayant pour but le développement de partenariats pour envisager la résolution de problématiques touchant la vie des étudiant.e.s en SSP.*"

Maxence : Pour la trésorerie, il n'y a pas de grand changement, mais simplement des petites précisions.

Votation 65 : Quelle proposition de modification acceptez-vous pour le point F du cahier des charges de Sponsoring ?

1 Cela passe par un encouragement à la responsabilité sponsoring de créer des GT temporaires ayant pour but le développement de partenariats pour envisager la résolution de problématiques touchant la vie des étudiant.e.s en SSP.	2 Cela passe par un encouragement à la responsabilité sponsoring de créer des GT temporaires ayant pour but la résolution de problématiques touchant la vie des étudiant.e.s en SSP.
---	---

La proposition 1 est acceptée à 58% des voix.

Le cahier des charges du Département Interne sont acceptées à 95% des voix.

4.2. Cahier des cahrges du Département Politique

- Inès : On aimerait avoir un minimum 4 membres, donc un par filière, pour assurer la communication entre tout le département.
- Maël : Si votre but c'est d'amener des membres, donc pas forcément des personnes de l'AESSP, je trouve que cela n'a pas de sens d'être dans le cahier des charges.
- Johan : Avant, on avait des chef-fe-s de filière et même si c'était compliqué de remplir ces postes, je pense que c'est une bonne chose d'avoir 4 personnes pour les bachelors et 4 personnes pour les master.
- Maxence : Est-ce que ça va être des personnes membre de l'Association qui vont être membre ?
- Inès : Après discussion, je pense qu'être membre c'est une bonne chose.
- Maël : Mais, il faut qu'iels sachent qu'iels ont des responsabilités comme tous membres du Comité...

Le cahier des charges du Département politique est accepté à 66% des voix.

4.3. Cahier des Charges du Département Académique :

4.3.1. Coordinateur :

- Yasmine : Je fais la remarque pour tous les pôles du département académique et j'apporte une propositions sur les documents de suivi internes.
- Yasmine : J'ai une question. Pourquoi avez-vous supprimé cette ligne du cahier des charges : "Établir le budget du Département et la répartition au sein des pôles"?
- Maxence : De mon expérience à Event, je pense qu'il faut que ce soit une entente commune entre les pôles du département.
- Tamara : Et aussi, on a voté pour que la Trésorerie s'occupe des budgets pour chaque département donc ça ne fait aucun sens que ce soit aux coordinateur·trice·s de s'en charger.

La proposition de modificationl sur les documents de suivi interne est acceptée.

4.3.2. Soutien aux étudiant·e·s :

- Yasmine : Pourquoi il n'y a pas de séances Post-examen au semestre de printemps ?

Tom : C'est juste une erreur de notre part. Il y aura des séances post-examen au semestre de printemps.

4.3.3. Pôle santé :

Présentation des modifications apportées à cette section

Le Cahier des Charges du Département Académique est accepté à 92% des voix.

4.4. Département Média & Communication :

Yasmine : Est-ce que la liste des responsables de la page Instagram est définitive ?

Chloé : Elle est pas définitive à 100% vu que des responsables vont peut-être délégués.

Tamara : J'aimerais qu'il y ait un responsable Event pour le compte Instagram.

L'ajout de la coordination Event dans la liste des accès du compte Instagram est accepté par opposition active.

Le Cahier des Charges du Département Média & Communication est accepté à 93% des voix.

4.5. Département événementiel :

Maxence : Les modifications proposées ici ont surtout pour but de décharger Event. Y-a-t-il des questions ? Non ? Alors, on peut passer à Workchope.

4.5.1. Pôle Workchope

Maxence : Il y a jsute des rafraichissements...

Le Cahier des Charges du Département événementiel est accepté à 95% des voix.

4.6. Section EPSYL :

Céline : Il y a plusieurs fautes d'orthographe et ce n'est pas écrit en inclusif. Et, il y a aussi une faute au "me concernant".

Maxence : Y a-t-il des oppositions actives aux corrections apportées par Céline ?

Aucune opposition active

Le Cahier des Charges de la Section EPSYL est accepté à 91% des voix.

4.7. Section ESSOPOL :

Maxence : On a surtout rajouté un point à la partie C. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Cahier des Charges de la Section ESSOPOL est accepté à 96% des voix.

4.8. Section ESSUL :

Maxence : Il n'y a pas beaucoup de modifications. On a ajouté une réunion régulière, soit 2 à 3 fois par semestre. On a aussi ajouté le stand pour le Rallye et un événement festif.

Céline : Il y a une faute de frappe à l'alinéa 5.

Le Cahier des Charges de la Section ESSUL est accepté à 95% des voix.

5. Élection du Comité de l'AESSP pour l'année académique 2024-2025

Zoé : On va passer aux réélections du Comité. Comme à chaque fois, les RHs vont donner une appréciation globale du/de la candidat-e. N'hésitez à poser des questions aux personnes concernées.

Yasmine : Pour rappel, les quatre RHs, nous avons fait passer des entretiens à chacun-e d'entre vous. Mais, nous en n'avons pas fait à nous même pour ne pas être hypocrite étant donné qu'on connaissait les questions. De plus, le mandat de responsable est d'un an. Et, si vous quittez votre poste, vous devez former la relève. Et, le changement officiel se fait au 1^{er} août.

5.1. Présidence et Vice-Présidence

Zoé : Alors, avec Maxence on se présente pour la Présidence. On a appris pleins de choses depuis qu'on est à ce poste et on a été formé par Maël durant un semestre avant ça... Est-ce qu'il y a quelqu'un qui se présente à la Vice-Présidence ? On n'a toujours personne, et c'est crucial qu'on ait quelqu'un à la Vice.

Yasmine : Je souligne que c'est nécessaire d'avoir une troisième personne à la Présidence, donc vraiment pensez-y !

Loïc : Concernant l'entretien, Zoé et Maxence sont très au courant sur ce qu'il faut et doivent faire. Et, ils savent ce qu'il y a à améliorer.

Huit clos

Votation 30 : Acceptez-vous les candidatures à la Co-Présidence ?

Co-Présidence (2)	Zoé Nyffeler	Maxence Chevallet
-------------------	--------------	-------------------

Zoé Nyffeler est élu·e·x à la Présidence à 89% des voix.

Maxence Chevallet est élu·e·x à la Présidence à 96% des voix.

5.2. Département interne :

5.2.1. Secrétariat Général :

Yasmine : Concernant l'entretien d'Elisa, comme vous le savez ça fait un moment qu'elle est à ce poste. Elle a une bonne compréhension du poste et des enjeux. Y a-t-il des questions ?

Zoé : Pourquoi serais-tu une bonne candidate à ce poste ?

Elisa : Cela fait un an et demi que je suis à ce poste donc je pense bien connaître ce qu'il implique. Et, en plus regardez comme mes PVs sont beaux.

Elisa Zufferey est élue à des 100% des voix.

5.2.2. Ressources Humaines :

Maxence : Est-ce qu'il y a des oppositions actives au fait que ce soit une double responsabilité ?

Aucune opposition active

Alexandre : Bon je me présente rapidement. J'étais à Événement et j'ai aussi été aux côtés des RHs depuis un moment déjà. Et maintenant je me présente pour reprendre la responsabilité avec Kalie.

Kalie : Je vais aussi me présenter. Alors, cela fait un semestre que je me forme pour ce poste et je suis très motivée !

Tamara : Qu'est-ce que vous pouvez apporter de plus à ce pôle ?

Alexandre : Il y a eu beaucoup de critiques envers ce pôle. Mais Yasmine et Loïc ont réellement fait de leur mieux. On est des personnes différentes donc je pense que les relations peuvent un peu changer.

Kalie : Je pense que même si on a été formé par eux, on va pouvoir apporter des choses et des points de vue différents.

Maxence : Yasmine et Loïc ont effectué un travail colossal. Comment vous envisagez cela ? Et, par rapport à la charge de travail aussi ?

Alexandre : Je pense qu'on est capable de faire tout autant voire plus.

Johan : En cas de conflit, ou d'insatisfaction, comment vous envisagez ces choses-là ?

Kalie : On va favoriser et consolider le dialogue, les personnes concernées pourront faire appel à nous. Et, surtout, on est là pour éclaircir ce genre de situation.

Alexandre : Comme l'a dit Kalie, on va ouvrir le dialogue et faire en sorte que tout le monde soit à l'aise.

Zoé : Comment vous voyez votre collaboration et comment cela peut être bénéfique ?

Kalie : On est très différent. On vient de deux filières différentes, deux genre différents et donc deux façons de voir les choses. Il va falloir trouver un équilibre entre ces deux visions, mais je pense que ces deux points de vue peuvent être bénéfiques.

Tamara : À votre avis, quels sont vos points à améliorer et que vous aimeriez apporter au pôle ?

Kalie : Pour ma part, je pense que vous l'aurez remarqué, je suis timide. Mais avec Alexandre, ça contrebalance. Et, pour ma part je suis très organisée aussi.

Alexandre : Dans l'administratif, je pense que je pourrais avoir plus de rigueur même si ça fait longtemps que je suis confronté à cela.

Loïc : Concernant les passages en amphi, il y a pas mal de choses à faire et à organiser, vous pensez vous organiser comment ?

Alexandre : Je déteste prendre la parole en public et Kalie aussi. Mais, je pense que, malgré tout, on arrivera à gérer cela.

Huit clos

Votation 33 : Acceptez-vous les candidatures aux Ressources Humaines ?

Ressources Humaines (2)	Kalie Hernandez	Alexandre Sanchez
-------------------------	-----------------	-------------------

*Kalie Hernandez est élu·e·x à 98% des voix
Alexandre Sanchez est élu·e·x à 89 % des voix.*

5.2.3. Trésorerie :

Zoé : On a reçu la candidature de Anaëlle.

Anaëlle : Hello ! Alors je me présente, je suis Anaëlle et je suis en psycho. Et, Tamara me forme à ce poste depuis huit mois.

Yasmine : Anaëlle a une très bonne compréhension du poste et de ces enjeux, elle est rigoureuse...

Zoé : Comment tu penses gérer le fait d'être seule ?

Anaëlle : Cela ne me fait pas peur, elle m'a bien formé durant ces huit mois.

Loïc : Tu te sens comment par rapport au fait de devoir dire non aux gens ? Par exemple, durant les demandes de budget ?

Anaëlle : Je n'ai pas encore vécu ça mais je pense arriver à gérer ça assez facilement.

Huit clos

Votation 34 : Acceptez la candidature à la Trésorerie ?

Trésorerie (1)	Anaëlle Hemmer
----------------	----------------

Anaëlle Hemmer est élu·e·x à 89% des voix.

Cette nomination implique que :

- Anaëlle Hemmer reprend la Trésorerie qui était au nom de Tamara Faller.
- Anaëlle Hemmer dispose donc des droits en compte en banque ainsi qu'une signature individuelle.

5.2.3.1. Accès en banque et signature individuelle :

À la suite de la nomination de la Présidence (Point 5.1 du PV) :

Rappelons que Zoé Nyffeler et Maxence Chevallet, élu·e·x, respectivement 89% et 96% des voix, ont repris la Présidence en février 2024, poste qui était au nom de Maël Santamaria. Cette nomination implique que Zoé Nyffeler et Maxence Chevallet, en tant que Co-Président·e de l'association, dispose des droits en compte en banque ainsi qu'une signature individuelle.

5.2.4. Sponsoring et partenariat :

Maxence : On cherche toujours quelqu'un pour Sponsoring. Est-ce que quelqu'un veut se présenter ?

*Aucune candidature spontanée. Le poste est donc vaquant. *

5.3. Département événement :

5.3.1. Coordination événementielle :

Maxence : Ici, on a Loïc qui se présente.

Loïc : Hello ! C'est moi qui me présente, je pense que tout le monde ici me connaît. Mais n'hésitez pas si vous avez des questions ?

Tamara : Qu'est-ce que tu pourrais apporter de plus à ce pôle ?

Loïc : Je connais bien l'association et comment elle fonctionne, je pense pouvoir gérer au mieux ce pôle.

Annie : Quelles sont tes motivations pour ce poste ?

Loïc : Il s'agit d'un des postes vacants. Et, c'est un poste qui correspond à ce que j'ai eu et fait avant. Je pense être prêt pour prendre ce poste et l'organiser. Il ne devrait pas avoir trop de problème à gérer ça.

Zoé : Tu le comprends comment le rôle de coordinateur ?

Loïc : Pour moi, c'est avant tout créer le dialogue, gérer la communication et la collaboration entre Event et Unison. Donc, surtout gérer la communication et vérifier que tout est ok au niveau des tâches administratives.

Charlotte : Concernant le fait d'améliorer le dialogue, il y a souvent des débats et des conflits, comment tu penses gérer les conflits ?

Loïc : En donnant des indications et aussi mon avis. Mais après, les responsables font aussi ce qu'ils veulent.

Tamara : Quels sont tes défauts à améliorer ?

Loïc : Je pense dans la médiation, je devrais faire plus d'effort sur ça.

Huit clos

Votation 36 : Acceptez-vous la candidature à la coordination événementielle ?

Coordination événementielle (1)	Loïc Fanichet
---------------------------------	---------------

Loïc Fanichet est élu·e·x à 47% des voix.

5.3.2. Event :

Maxence : Est-ce qu'il y a des oppositions actives à une co-responsabilité pour le pôle Event ?

Aucune opposition active. La co-responsabilité est acceptée

Tamara : *se présente*

Bartholomé : Hello ! Alors je suis en Science Politique. Et je suis très motivé à prendre la responsabilité de Event avec Tamara.

Kalie : Concernant l'entretien avec Tamara. Elle a beaucoup d'acquis d'avant, elle se montre très motivée et elle a très envie de mettre en place pleins d'idées. Et, concernant Bartholomé, aussi que des points positifs.

Maxence : Une question fondamentale pour Event. Comment vous voyez la prévision pour l'année qui arrive ?

Bartholomé : Jusqu'à présent, tout s'est bien passé donc je ne pense pas que cela soit une grosse difficulté.

Tamara : Et aussi, Bartholomé a des nouvelles idées qui seront certainement mises en place au semestre de printemps 2025.

Maxence : On sait qu'Event fonctionne par semestre. Et, le semestre d'automne est très chargé, vous avez des idées pour le semestre de printemps ?

Tamara : On a déjà prévu des événements, et on pourra tous les deux gérer cela.

Bélène : Comment vous allez gérer le fait que vous faites payer les soirées le jeudi soir au MAD alors qu'elles sont habituellement gratuites ?

Tamara : On va prendre rendez-vous avec le directeur du MAD pour spécifier que la soirée ne devrait pas être gratuite si on organise un événement.

Huit clos

Votation 37 : Acceptez-vous les candidature pour Event ?

Responsabilité Event (1-2)	Tamara Faller	Bartholomé Chalé
----------------------------	---------------	------------------

Tamara Faller est élu·e·x à 94% des voix.

Bartholomé Chalé est élu·e·x à 94% des voix.

5.3.3. Unison :

Zoé : On va passer à la candidature de Nathan Cina pour la responsabilité d'Unison.

Nathan : Hello ! Je suis en 1^{er} année de Master en Psychologie clinique. Et, la musique c'est ma passion. Ça fait un moment que je suis à Unison et j'ai envie de prendre plus de responsabilité.

Yasmine (RH) : Nathan a une très bonne capacité d'organisation, une très bonne gestion du matériel et des personnes aussi.

Zoé : Tu seras le seul responsable légal, est-ce un problème ?

Nathan : Je n'ai pas trop pensé à ça mais tout s'est bien passé avec Annie avant... Donc non pas du tout. On va faire les choses au mieux et ça va bien se passer.

Huit clos

Votation 38 : Acceptez-vous la candidature à la responsabilité d'Unison ?

Responsabilité Unison (1-2)	Nathan Cina
-----------------------------	-------------

Nathan Cina est élu·e·x à 97% des voix.

5.3.4. Workshop :

Vasjilia : Je me présente en tant que responsable pour Workchope. C'est un événement que j'adore et j'aimerais pouvoir bâtir plus.

Alexandre (RH) : Elle a beaucoup d'expérience déjà, elle a aussi beaucoup de rigueur et une bonne conception de la dynamique de groupe.

Zoé : Tu es toute seule à la responsabilité de Workchope, comment penses-tu gérer ça ? Alors que Workchope est très stressant et demandant.

Vasjilia : J'ai une très bonne gestion du stress et je n'ai pas de souci pour demander de l'aide.

Huit clos

Votation 39 : Acceptez-vous la candidature à la responsabilité de Workchope ?

Responsabilité Workchope (1-2)	Vasjilia Dolamic
--------------------------------	------------------

Vasjilia Dolamic est élu·e·x à 98% des voix.

5.4. ESSOPOL :

- Zoé : On a une candidature double de Jean-Baptiste et de Noé.
- Yasmine (RH) : Concernant Jean-Baptiste, il a une très bonne compréhension du poste et des enjeux et il se montre très impliqué.
Pour Noé, il a une bonne connaissance de l'association et de son fonctionnement dû à son expérience.
- Zoé : On s'oppose à cette double Présidence. ESSOPOL regroupe les sciences politiques et les sciences sociales mais les deux sont en Science Politique. Et, la deuxième raison est que les deux postulent seulement pour six mois. Et, ils sont contre le fait de séparer, c'est donc une candidature double car ils sont copain-ine-s.
- Macha : Ils ne seront plus à l'Unil dès janvier 2025, mais c'est important de garder le bateau à flot. Car, avec Richard on part. Je comprends le fait que deux personnes de Science Politique se présentent puisse être embêtant. Mais, pour l'instant, on a quand même deux personnes motivées à reprendre ESSOPOL. Et, même s'ils sont en Science Politique, ils sont ok pour faire des activités pour les Sciences Sociales aussi.
- Maxence : Est-ce qu'on doit considérer leur candidature conjointement ? Et est-ce qu'on pourrait avoir personne pour l'été ?
- Macha : Non, il nous faut des personnes à ESSOPOL pour préparer les événements durant l'été. Et, les deux sont très investis dans l'association, ils veulent faire grandir Essopol de manière générale.
- Maël : Ils sont très motivés, la co-responsabilité est ok dans notre politique. Et, pourquoi pas les élire ou un des deux pour préparer le semestre.
- Yasmine : Les deux sont là pour six mois... Et, c'est noté nulle part qu'il faut un Science Politique et un Science Sociale. On devrait peut-être faire exception pour ces six mois.
- Bartholomé : Ils ont conscience qu'ils ne représentent pas uniquement les Sciences Politiques mais aussi les Sciences Sociales. Je trouve dommage de pas les prendre juste parce qu'ils sont là que six mois. Mais on a besoin de responsables et s'ils sont motivés c'est dommage de laisser le poste vide...
- Loïc : Si les deux ne sont pas élus que se passe-t-il ? Et, si en septembre, quelqu'un de Sciences Sociales se présente, il se passe quoi ?
- Zoé : Si quelqu'un en Sciences Sociales se présente, on devra voter la destitution de l'un d'eux, et le « c'est soit nous deux soit personne » ça n'existe pas.

Yasmine : Peut-on avoir deux personnes de Science Politique à la direction de ESSOPOL ?
Donc il faut d'abord voter sur ce point car on est en AG et c'est le moment de faire ça.

Macha : On a juste une autre personne d'autre que moi en Sciences Sociales mais je ne veux pas reprendre la responsabilité et on a aussi beaucoup de Science Politique.

Votation par opposition active : Acceptez-vous que deux personnes de la même filière puissent être responsable d'Essopol ?

La proposition est acceptée sans opposition active.

Votation 67 : Pour la Présidence de ESSOPOL, acceptez-vous la double candidature ou une seule ?

Présidence ESSOPOL (2)	Jean-Baptiste Fasel	Noé Guichard
------------------------	---------------------	--------------

La double candidature est acceptée à 60% des voix. Jean-Baptiste Fasel et Noé Guichard sont alors élu-e-x-s à 60% des voix.

5.5. Section EPSYL :

Maxence : A partir de maintenant, on va voter en bloc.

5.5.1. Présidence EPSYL :

Zoé : On a Eileen et Arthur qui se présentent. Ils sont déjà là depuis un an.

Yasmine : Ce n'est pas Arthur qui se présente mais Laurissa.

Zoé : Oui, Pardon. Laurissa et Eileen.

Laurissa : Hello, je me présente à la présidence, Arthur moins intéressé donc je souhaite reprendre son poste.

Yasmine (RH) : Concernant Laurissa, elle a une bonne compréhension du poste et des enjeux, elle est très rigoureuse et très réceptive. Elle peut être un atout intéressant.
Pour Eileen, elle a beaucoup d'idées, elle est très proactive et a beaucoup de volonté.

5.5.2. Conférence :

Bartholomé : Les deux se proposent.

5.5.3. Event :

Zoé : On a Sara qui se présente pour Event.

Sara : Cela fait un an que je suis membre et je veux prendre plus de responsabilité et je suis très motivée.

Yasmine (RH) : Elle a une très bonne capacité de réflexion, une très bonne capacité de groupe.

5.5.4. Cinépsyl

Zoé : Pour Cinépsyl, on n'a reçu aucune candidature.

Huit clos

Votation 51 : Acceptez-vous toutes les candidatures pour le Comité EPSYL ?

Présidence (2)	Eileen Stevens	Laurissa Blanc
Conférence (2)	Paola Marin Rios	Noah Peral
Event (2)	Sara Klasen	
Cinépsyl (2)	VACAT	VACAT

Toutes les candidatures sont acceptés à 92% des voix.

5.6. Département média et communication :

Maxence : On continue de voter en bloc.

5.6.1. Coordination :

Charlotte se présente.

Alexandre (RH): Elle a une bonne connaissance du poste et elle est très motivée.

5.6.2. Graphisme :

Alexandre (RH): Pour Noa, elle est créative, très positive, elle a un bon esprit de groupe et elle est à l'aise avec le fonctionnement de l'association.

5.6.3. Réseaux sociaux :

Alexandre (RH): Pour Chloé, elle est très ouverte, très réactive, très réceptive, proactive. Elle a de bonnes connaissances du fonctionnement et elle est rigoureuse.

5.6.4. Webmaster :

Alexandre (RH): Pour Arthur, il a de bonnes connaissances et il est très motivé à faire plein de nouvelles choses.

Huit clos

Votation 45 : Acceptez-vous les candidatures pour le Comité de Média & Communication ?

Coordination (1)	Charlotte Fegert
Graphisme (1)	Noa Lachheb
Journalisme (1)	Rebecca Xenakis
Réseaux sociaux (1)	Chloé Nordet
Photographie (1)	Emilie Vouillamoz
Webmaster (1)	Arthur Fontes Coêlho Cicic

Vote en bloc : Toutes les candidatures sont acceptées à 94% des voix.

5.7. Département académique :

5.7.1. Coordination :

Yasmine se présente

Marion : Cela fait un an et demi que je suis à Etu. Pour moi, c'est la suite logique pour avoir une vue d'ensemble. J'aimerais relancer le pôle santé, renforcer le lien entre Etu et Santé, assurer au mieux la communication...

Alexandre ^(RH) : Concernant l'entretien avec Marion, elle a de bonnes connaissances du département et elle a beaucoup de rigueur.

Tamara : J'ai une question pour Marion et pour Yasmine. Quels sont vos qualités et vos défauts ?

Yasmine : Je pense que j'ai une bonne vue d'ensemble du département et je vais m'assurer que les gens se sentent à l'aise. Et mon défaut, j'ai beaucoup eu à faire en tant que RH, donc ce serait que je doive vraiment leur laisser leur place.

Marion : J'aimerais instaurer plus de communication, sans surcharger les membres de réunions. Pour ma part, il y a la gestion des tâches qui peuvent être stressante mais je pense que je pourrai faire des réunions comme ça ce n'est pas trop problématique.

Huit clos

Votation 41 : Quelle candidature acceptez-vous pour la coordination ?

Coordination (1)	Marion Béro	Yasmine Tounsi
------------------	-------------	----------------

Marion Béro est élu-e-x à 53% des voix.

5.7.2. Soutien aux étudiant·e·x·s :

Maxence : On a reçu les candidatures de Lucas et de Arthur.

Lucas : Hello, je me présente car je suis motivé à reprendre ce poste.

Arthur : Moi aussi, et on peut toujours compter sur Tom et Marion si on a des questions.

Yasmine (RH) : Pour Arthur, il est très motivé, il envisage de bonne collaboration et il a une bonne capacité d'organisation.

Kalie (RH) : Pour Lucas, tout bien et il a plein de nouvelles idées.

5.7.3. Tutorat

Yasmine se présente

5.7.4. Santé

Inès se présente en candidature spontanée

Maxence : Pour Inès, comment tu te sens par rapport au nouveau Cahier des Charges de Santé ?

Inès : A l'aise.

Maxence : Comment tu penses gérer le pôle ?

Inès : Surtout en assurant une bonne communication avec tout le monde.

Céline : Et, pourquoi tu te présentes en candidature spontanée ?

Inès : C'est surtout une question de timing et ça me plairait beaucoup alors je me suis dit pourquoi pas !

Huit clos

Votation 42 : Acceptez-vous toutes les candidatures pour le Département Académique ?

Soutien aux étudiant·e·x·s (2)	Lucas Ponce	Arthur Briand
Tutorat (1)	Yasmine Tounsi	
Santé (1)	Inès Martinez	

Vote en bloc : Toutes les candidatures sont acceptées à 97% des voix.

5.8. Section ESSUL :

5.8.1. Co-présidence :

Maxim : Alors, je me présente à la présidence d'ESSUL avec Tiago. On a bien pu discuter avec les anciens de ESSUL et on a beaucoup appris. Et, travailler avec Tiago c'est un pur plaisir.

Tiago : Tout pareil de mon côté.

Alexandre (RH): Concernant Maxim, il a beaucoup de rigueur et une bonne capacité de leadership.

Yasmine (RH) : Pour Tiago, il est beaucoup à l'écoute et il a un bon esprit collaboratif.

Zoé : Comment vous envisagez l'intégration d'ESSUL dans l'AESSP ?

Tiago : Je trouve important qu'on continue de collaborer ensemble, pour nos propres événements et pour les événements communs.

Maxim : Et, on a vu à la fin de ce semestre que vous aviez partagé les infos pour nos événements, nous ça nous motive à faire de même. Et, c'est super important.

Huit clos

Votation 56 : Acceptez-vous les candidatures à la Co-Présidence de ESSUL ?

Co-Présidence ESSUL (2)	Maxim Nicolier	Tiago Firmino
-------------------------	----------------	---------------

Maxim Nicolier est élu·e·x à 82% des voix.

Tiago Firmino est élu·e·x à 94% des voix.

5.9. Département Politique :

Inès : Je me représente cette année car ce poste m'a beaucoup plu ! Et, on a encore beaucoup de projets à mener avec Anna.

Kalie (RH) : Pour Inès, il y a eu une très bonne collaboration avec Anna. Tout s'est bien passé.

Alexandre (RH): Pour Anna, elle a une superbe proactivité...

Huit clos

Votation 40 : Acceptez-vous les candidatures pour la Coordination Politique ?

Coordination Politique (2)	Anna Wirthner	Inès Dupont
----------------------------	---------------	-------------

Anna Wirthner est élu·e·x à 94% des voix.

Inès Dupont est élu·e·x à 91% des voix.

6. Élection des vérificateur·trice·s des comptes

Zoé : On a besoin de deux vérificateur·trice·s des compte pour vérifier les comptes de l'association durant l'été. Il faut être interne à l'AESSP. Et, il faudra dresser un bilan qui sera voté à la prochaine Assemblée Générale.

Johan Gurba se présente.

Nizard Michaud se présente.

Votation 57 : Acceptez-vous les candidatures des vérificateur·trice·s des comptes ?

Vérificateur·trice·s comptes (2)	des	Johan Gurba	Nizar Michaud
-------------------------------------	-----	-------------	---------------

Nizar Michaud est élu·e·x à 88% des voix.

Johan Gurba est élu·e·x à 74% des voix.

7. Votation du Groupe de Travail sur les subventions

Zoé : Alors, on va voter sur la création d'un GT sur le subvention. Il s'agit de créer un GT réflexif sur la forme des subventions. Et, on doit élire trois personnes qui y participeront. On va d'abord voter sur la création de ce GT, puis on élira trois personnes.

Votation 58 : Acceptez-vous la création du Groupe de Travail sur les subventions ?

Le Groupe de Travail sur les subventions à 85% des voix.

Zoé : On va passer à la composition du GT. Y a-t-il des personnes motivées ?

Maxence Chevallet se présente.

Chloé Nordet se présente.

Yasmine Tounsi se présente.

Votation 60 : Acceptez-vous les candidatures pour la composition du Groupe de Travail sur les subventions ?

Groupe de Travail sur les subventions (3)	Maxence Chevallet (Responsable du GT)	Chloé Nordet	Yasmine Tounsi
---	---------------------------------------	--------------	----------------

Les trois candidat·e·x·s sont élu·e·x·s à 94% des voix.

8. Votation du Groupe de Travail sur la précarité alimentaire

Zoé : *Explication du contexte du GT*

Votation 60 : Acceptez-vous la création du GT ?

La création du Groupe de Travail sur la précarité alimentaire est acceptée à 90% des voix.

Zoé : Est-ce que trois personnes veulent se porter volontaires pour faire partie du GT ?

Maxime Oswald se présente en tant que Responsable du GT

Noa Lachheb se présente

Lucas Ponce se présente

Yasmine Tounsi se présente

Votation 61 : Acceptez-vous les candidatures pour la composition du GT ?

Composition du GT sur la précarité alimentaire (3)	Noa Lachheb	Lucas Ponce	Yasmine Tounsi
Responsable du GT (1)	Maxime Oswald		

Les trois candidat·e·x·s sont élu·e·x·s à 90% des voix.

9. Divers et remarques

Zoé : Le premier point concerne la liste des demandes d'attestation.

Votation 62 : Acceptez-vous la liste des demandes d'attestation ?

La liste des demandes d'attestation est acceptée à 97% des voix.

Zoé : On a reçu la démission de Maxime qui était au pôle Sponsoring. Alors merci à lui pour son travail. Dernières informations, on a une carte bancaire pour l'association à mon nom.

Tamara : Elle sert uniquement pour les paiements sur des terminaux. Par exemple, pour Aligro si vous devez faire des courses pour un événement ou autre.

Zoé : Est-ce qu'il y a d'autres communication ? Non ? Alors, c'est la fin de notre Assemblée Générale. Merci pour votre présence et votre participation. On se retrouve au bureau pour l'apéro.